

La déclaration d'inspection annuelle ou semi-annuelle est utilisée pour

- 1) les camionnettes et les remorques dont le poids brut enregistré est supérieur à 4 500 kilogrammes et qui servent à des fins personnelles seulement, ou
- 2) l'inspection annuelle ou semi-annuelle requise a été effectuée par un centre d'inspection des véhicules automobiles (CIVA).

Cette déclaration doit être remplie et soumise à un centre ServiceOntario lors de l'immatriculation du véhicule ou du renouvellement de l'immatriculation, le cas échéant. Conservez le présent formulaire dans vos archives.

1. Renseignements sur le demandeur et le véhicule

Demandeur (propriétaire ou preneur à bail du véhicule [propriétaire de la plaque d'immatriculation si le véhicule est loué])

Faites-vous une demande à titre de tiers au nom du demandeur? Oui Non

Dans l'affirmative, avez-vous la lettre d'autorisation ou la procuration exigée? Oui Non

Le véhicule est-il loué? Oui Non

Êtes-vous le preneur à bail (propriétaire de la plaque d'immatriculation)? Oui Non

Adresse

Numéro de bureau	Numéro de la rue	Nom de la rue	Case postale
Ville/Municipalité		Province	Code postal

Numéro d'identification du véhicule (NIV)	Numéro de la plaque d'immatriculation
---	---------------------------------------

Numéro de permis de conduire du conducteur ou numéro d'identification du titulaire (numéro à 9 chiffres attribué aux entreprises ou aux particuliers enregistrant leurs véhicules sans permis de conduire)

Je déclare que le véhicule susmentionné : (cochez une seule case)

est exempté des exigences en matière d'inspection annuelle ou semi-annuelle des véhicules visés par la définition de « camionnette » qui est contenue dans le *Règlement de l'Ontario 174/22, Catégories de véhicules nécessitant l'objet d'inspections annuelles et semi-annuelles* pris en application du *Code de la route*, et dans lequel une « camionnette » s'entend d'un véhicule utilitaire qui, à la fois : a un poids nominal brut indiqué par le fabricant de 6 500 kilogrammes ou moins, ET est muni :

(a) soit de la caisse originale qui a été installée par le fabricant et qui n'a pas été modifiée,

(b) soit d'une caisse de rechange qui est identique à la caisse originale qui a été installée par le fabricant et qui n'a pas été modifiée,

et la camionnette, et toute remorque qu'elle tracte,

(a) sert à des fins personnelles sans rémunération,

(b) ne transporte pas du fret commercial ou des outils ou de l'équipement d'un type servant normalement à des fins commerciales.

Le véhicule fait l'objet d'une inspection annuelle ou semi-annuelle, comme l'exige le règlement. Cette inspection a été effectuée dans un centre d'inspection des véhicules automobiles.

2. Signature

Je reconnais que le véhicule continuera de remplir les conditions susmentionnées, comme il est énoncé ci-dessus.

Nom (Prénom, nom de famille)	Signature autorisée	Date (aaaa/mm/jj)
------------------------------	---------------------	-------------------

Une fausse déclaration peut donner lieu à une amende ou à une peine d'emprisonnement.

Veuillez noter que le ministère des Transports ou le ministère des Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement peut communiquer avec vous pour obtenir plus de renseignements.

Les renseignements contenus dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 205 du *Code de la route* et servent à évaluer l'admissibilité du demandeur à une exemption des exigences en matière d'inspection annuelle ou semi-annuelle. Si vous avez des questions sur la collecte et l'utilisation de vos renseignements contenus dans le présent formulaire, veuillez appeler le Bureau de l'optimisation du programme d'immatriculation des véhicules au 416-235-4461 ou écrire au Bureau de l'optimisation du programme d'immatriculation des véhicules, 145, avenue William Hearst, salle 147, Downsview (ON) M3M 0B6.

3. Réservé à l'usage du bureau

Numéro de bureau	Numéro de préposé	Date opérationnelle (aaaa/mm/jj)
------------------	-------------------	----------------------------------